

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées**

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

Tel : 03.27.53.75.15

Réf. : **VSF / CL / JR / IT**

Direction Générale des Services :
DGA des Politiques Municipales :
DGA des Moyens généraux :
DGST :
Service des Ressources Humaines :
Service des Marchés Publics :
Classeur 3^{ème} :
Services Extérieurs :

Date de la convocation : premier octobre

L'an deux mille quatorze

Le huit octobre à dix-sept heures,

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,
sur la convocation et sous la présidence de :**

Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES GONCALVES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J-Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAUAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir : M. GAMRA (à MC MORETTI) - N. TAJDIRT (à J.P. COULON) - J-Y HERBEUVAL (à MP ROPITAL) - R. PAUVROS (N MONTFORT) - C. SAUAUX (X DUBOIS)

EXCUSES : C DEMOUSTIER - A PIEGAY

A partir de la question n° 1 : JY HERBEUVAL - R PAUVROS

ABSENTS : D DEJARDIN

A partir de la question n° 1 : MP ROPITAL - C DI POMPEO - S ZATAR - N MONTFORT

Secrétaire de séance : X DUBOIS

OBJET N° 6 : Modification de la délibération n° 117 du 18 octobre 2012 relative à la rémunération d'agents publics employés au titre d'une activité accessoire - modification de la délibération n° 158 du 28 novembre 2008 relative à la rémunération des agents publics assurant l'encadrement de l'accueil de loisirs permanent Blanche Neige

-modification de la délibération n° 52 du 28 mai 2010 relative à la rémunération des agents publics assurant l'encadrement des accueils de loisirs périscolaires

Le Conseil Municipal, par délibération n° 19 du 17 juin 2011, a autorisé le recours au service d'agents publics qui exerceront, en plus de leur emploi principal, une activité accessoire au sein de nos services. Les modalités de rémunération ont été précisées dans la délibération n° 117 du 18 octobre 2012.

De même, le Conseil municipal, par délibérations n° 158 du 28 novembre 2008 et 52 du 18 mai 2010, a fixé la rémunération du personnel d'encadrement de l'Accueil de loisirs sans hébergement permanent Blanche Neige et des Accueils de loisirs périscolaires.

Afin de tenir compte de la responsabilité des agents publics assurant la direction ou l'animation de ces accueils de loisirs, il est proposé de revoir les conditions de rémunération comme suit :

Direction: rémunération horaire basée sur le grade d'Animateur territorial - catégorie B - 10^{ème} échelon, au prorata du nombre d'heures effectuées ;

Animation : rémunération horaire basée sur le grade d'Adjoint d'Animation de 1^{ère} classe - 9^{ème} échelon au prorata du nombre d'heures effectuées.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les modifications de rémunérations telles que mentionnées ci-dessus.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité

- **Adopte** les modifications des délibérations :
 - n° 117 du 18 octobre 2012 relative à la rémunération d'agents publics employés au titre d'une activité accessoire
 - n° 158 du 28 novembre 2008 relative à la rémunération des agents publics assurant l'encadrement de l'accueil de loisirs permanent Blanche Neige -
 - n° 52 du 28 mai 2010 relative à la rémunération des agents publics assurant l'encadrement des accueils de loisirs périscolaires

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY